

Laval le 20 mai 2014.

DE:

RAYMOND KERFERS
665, B^{LD} D'AUTEUIL
LAVAL - H7E 3H5

A:

M^E VÉRONIQUE DUBOIS
SÉCRÉTARIAT
RÉGIE DE L'ÉNERGIE

SUJET:

COMPTEURS D'HYDRO-QUÉBEC.

Bonjour M^E DUBOIS

Il semblerait, d'après un article paru dans le Journal de Montréal du 17 mai 2014, qu'Hydro-Québec vient de déposer à la Régie de l'Énergie une nouvelle proposition au sujet des clients qui refusent leur Compteur intelligent.

Il y a 1 an maintenant qu'une motion en ce sens, proposée par Monsieur Amir Khadir, et adoptée à l'unanimité par tous les partis présents à l'Assemblée avait été déposée, laquelle motion allait en ce sens: (texte intégral)

" QUE L'ASSEMBLÉE NATIONALE demande à Hydro-QUÉBEC d'évaluer d'autres options afin de ne pas pénaliser financièrement ses clients qui ne veulent pas de "compteurs intelligents" et leur offrir le choix d'un autre type de compteur sans leur imposer des frais punitifs, qui sont actuellement de [163] dollars

et de 206\$ annuellement."

Il me semble que le texte est très clair, et point
n'est besoin d'avoir fait des études de haut niveau
pour le comprendre: "PAS DE FRAIS PUNITIFS"

La nouvelle proposition déposée par Hydro-
Québec ne tient absolument pas compte de cette
exigence, et par conséquent, à mon point de vue ne
devrait pas être considérée par la Régie. Au mieux
La pénalité a été coupée de moitié et ne règle rien.
3 relevés annuels, même complet au sujet des clients
qui comme moi paient par versements égaux. Allons-
nous payer quand même pour les trois relevés?

Avec sa nouvelle proposition, Monsieur
Vandal voudrait-il pousser la Régie de l'Énergie à
la faute?

La décision finale appartient à la Régie
de l'Énergie, et j'ose espérer qu'elle respectera en
tous points, l'esprit et la lettre de la motion votée
ce 29 mai 2013 à l'Assemblée Nationale.

Le récalcitrant ou le rébarbatif tel que
l'on me qualifie dans les journaux, soucieux de
vivre dans un environnement sain, est suffisamment
puni lorsqu'il sort de chez lui et qu'il se fait
bombarder de R.F. Ne pensez-vous Pas.

Bien à vous.

RAYMOND KERFERS



Montréal, le 18 juin 2014

Monsieur Raymond Kerfers
665, boulevard d'Auteuil
Laval (Québec) H7E 3H5

Objet : Accusé de réception
Votre lettre du 20 mai 2014
Notre dossier : R-3854-2013 Phase 2

Monsieur,

La Régie de l'énergie accuse réception de votre correspondance du 20 mai dernier et vous en remercie.

Nous déposerons cette lettre au dossier R-3854-2013 Phase 2, qui examine la demande de modifications de l'option d'installation d'un compteur n'émettant pas de radiofréquences qui a été déposée par Hydro-Québec Distribution.

En espérant le tout conforme, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Secrétariat de la Régie de l'énergie